

Desjardins Gestion internationale d'actifs – lignes directrices ESG du Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales, S.E.C. (« le Fonds »)

L'équipe d'investissement en infrastructures de Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) croit que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements peut avoir des retombées positives sur le rendement financier de ses clients et de ses partenaires.

L'investissement responsable est une composante fondamentale de notre philosophie de gestion. Nous sommes convaincus que l'intégration des critères ESG permettent d'identifier des opportunités d'investissement et de créer de la valeur. L'intégration de ces critères à nos pratiques d'investissement facilite également une gestion des risques efficace et aide à répondre aux attentes de nos différentes parties prenantes, ce qui permet de répondre aux obligations fiduciaires d'un gestionnaire de portefeuille.

Cela cadre également avec les valeurs et la mission du Mouvement Desjardins, qui veut relever les grands défis mondiaux et contribuer à un développement économique durable soucieux des gens, des communautés et de l'environnement.

Cette politique résume les engagements de l'équipe d'investissement en infrastructures de DGIA envers l'intégration des critères ESG et son approche de mise en œuvre. Elle s'applique à toutes nos activités de placement, notamment dans les investissements directs et les fonds d'investissements, et complète les [orientations de DGIA en matière d'investissement responsable](#).

Engagements

L'équipe d'investissement en infrastructures de DGIA s'engage à intégrer les considérations ESG dans l'ensemble de ses activités de gestion de placements et à collaborer en ce sens avec ses partenaires. Nous voulons calquer notre approche d'intégration sur les Principes pour l'investissement responsable (PRI).

Nous nous engageons également à adresser l'enjeu des changements climatiques et nous efforçons par conséquent d'appliquer les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Nous comprenons que les critères ESG et les approches de gestion sont en constante évolution. Nous cherchons donc toujours à améliorer nos pratiques de gestion et à nous affirmer comme chef de file de notre industrie.

Les critères ESG et leur importance dépendent de plusieurs éléments, notamment du secteur, de la région, de la société et de l'actif. L'annexe présente ceux dont nous tenons compte dans nos placements.

Mise en œuvre

Nous avons élaboré un processus qui nous permet de respecter nos engagements liés aux critères ESG. Il fait partie intégrante de nos investissements directs et de nos fonds d'investissements. Ce processus prévoit les mesures concrètes suivantes :

Investissements directs

Acquisition

- Examiner systématiquement les critères ESG pour chaque opportunité de placement.
- Intégrer ces critères dans le processus de vérification diligente et dans les outils, conformément aux critères du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) pour l'infrastructure et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB).
- Générer une cote ESG et évaluer les pratiques à cet égard au même titre que les autres risques et occasions.
- Documenter les conclusions et les résultats des analyses ESG à l'intention du comité d'investissement.

Gestion d'actifs

- Établir des processus de gouvernance ESG et de signalement des incidents pour tous les investissements directs.
- Veiller à ce que les actifs soient encadrés par un plan d'amélioration de la performance et des pratiques ESG, le cas échéant.
- Surveiller la mise en œuvre et la performance des critères ESG pour tous les investissements directs.

Fonds d'investissements

Sélection

- Assurer un processus de vérification diligente pour comprendre l'application des critères ESG aux pratiques et à la gestion des fonds.
- Évaluer la gestion, les politiques, les initiatives et les pratiques de reddition de comptes ESG.
- Documenter les conclusions et les résultats des analyses ESG à l'intention du comité d'investissement.

Gestion d'actifs

- Intégrer les critères ESG dans les contrats des fonds et les lettres complémentaires, si applicable.
- Demander chaque année de l'information sur les pratiques et la performance ESG des fonds.
- Encourager nos partenaires proposant des fonds à respecter les normes ESG internationales, dont les PRI.

Reddition de comptes

L'équipe d'investissement en infrastructures de DGIA fournira ces lignes directrices aux investisseurs.

Nous produirons des rapports sur les pratiques et la performance ESG destinés aux investisseurs et au grand public au moins une fois par année.

Responsabilités et administration de la politique

Tous les membres de l'équipe d'investissement en infrastructures de DGIA sont responsables de la mise en œuvre des actions figurant dans les présentes lignes directrices. Le comité d'investissement du Fonds est responsable de s'assurer du respect de celles-ci dans les pratiques d'investissement.

L'équipe d'investissement responsable de DGIA aidera ses collègues de l'équipe d'investissement en infrastructures à évaluer les critères ESG ainsi que les pratiques d'investissements directs et celles des fonds d'investissements afin de les éduquer et de leur fournir des ressources et des outils. L'équipe d'investissement responsable de DGIA est tenue de fournir ces lignes directrices et la formation appropriée à nos employés.

Tous les cinq (5) ans, le chef de l'équipe d'investissement en infrastructures de DGIA devra revoir cette politique et la mettre à jour.

Approuvé le 17 novembre 2021

Annexe – critères ESG

Voici quelques-uns des critères ESG dont nous tenons compte dans nos placements :

Environnement

- Respect des normes environnementales
- Gestion de la contamination et des matières dangereuses
- Utilisation des terres et gestion du capital naturel
- Mesure et utilisation efficace des ressources
- Reconnaissance et gestion des risques et des occasions se rapportant aux changements climatiques

Société

- Santé et sécurité
- Pratiques de travail et d'octroi de contrat équitables
- Diversité, équité et inclusion
- Droits de la personne et engagement auprès des parties prenantes

Gouvernance

- Pratiques commerciales et rémunération des cadres éthiques
- Gouvernance de l'entreprise et des critères ESG
- Systèmes de gestion des risques
- Confidentialité des données et cybersécurité